

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise l'examen professionnel de **rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe (avancement de grade) pour les collectivités et établissements publics territoriaux de la Seine-Maritime et de l'Eure.**

DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE : JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022, SUR LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe (avancement de grade) est ouvert aux fonctionnaires ayant atteint au moins le 4^{ème} échelon du grade de rédacteur territorial et justifiant d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Les candidats devront être en activité à la date de clôture des inscriptions et répondre aux conditions d'inscription au plus tard le **31 décembre 2023**.

PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS DE PREINSCRIPTION : DU MARDI 08 MARS 2022 AU MERCREDI 13 AVRIL 2022

- Soit lors d'une préinscription¹ sur le site Internet du Centre de Gestion de la Seine-Maritime : www.cdg76.fr et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr ».
- Soit à l'accueil du CDG76², un ordinateur et une imprimante sont mis à disposition. (Si nécessaire, des agents du CDG76 pourront accompagner les candidats dans cette démarche).
- Soit par voie postale³ : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et n° de portable du demandeur au siège du CDG76.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE PREINSCRIPTION : AU PLUS TARD LE JEUDI 21 AVRIL 2022. Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier de préinscription dûment complété et signé au CDG76 :

- Soit par voie dématérialisée⁴. Le candidat pourra déposer son dossier sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du CDG76 : www.cdg76.fr en utilisant son « identifiant » et son « mot de passe » et devra impérativement clôturer son inscription
- Soit à l'accueil du CDG76²
- Soit par voie postale³ au siège du CDG76.

¹ date limite de retrait des dossiers (avant minuit) ; ² durant les horaires d'ouverture du CDG76
³ cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi ; ⁴ date limite de dépôt des dossiers (avant minuit)

ATTENTION : La préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le CDG76, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription. Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte affranchissement insuffisant, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par dépôt sur l'espace sécurisé du candidat. Tout dossier déposé par voie dématérialisée devra impérativement être clôturé au plus tard le 21/04/2022. Dans le cas contraire, la pré-inscription en ligne sera annulée (voir la procédure de dépôt par voie dématérialisée téléchargeable sur le site du CDG organisateur).

HORAIRES D'OUVERTURE

Du Lundi au Vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures (le vendredi 16h)

Venir à l'accueil du CDG76 : 40 allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE.

Adresse postale du CDG76 : 40 allée de la Ronce – ISNEAUVILLE – CS 50072 - 76235 BOIS-GUILLAUME Cedex.